

M. Reid: Puis-je apporter des précisions sur ce que j'ai dit?

M. l'Orateur: A l'ordre. L'honorable député de Medicine-Hat a la parole. Si l'honorable député désire expliquer ce qu'il a dit il aura l'occasion de le faire après que l'honorable député aura terminé ses observations.

M. Olson: Si l'honorable député désire me poser une question, peut-être Votre Honneur et la Chambre l'accepteraient-ils? Toutefois, il a participé au débat et il enfreindrait le Règlement en parlant à nouveau. Avec votre permission je serais disposé, monsieur, à répondre à une question.

M. Reid: Je demande au député de Medicine-Hat s'il ne voit pas qu'une grande partie de ma thèse visait les déboires des emprunteurs parce que ces derniers ignorent d'abord les méthodes qui régissent le crédit. Ils ne sont pas instruits de ces choses. Ensuite, ils ne savent pas résister au crédit. Ils veulent jouir maintenant de ce que leur procure le crédit, sans trop savoir ce qu'ils font ou encore, parce qu'ils sont incapables peut-être d'attendre d'avoir épargné un peu d'argent.

M. Olson: Je suis complètement d'accord, mais si nous suivons le raisonnement du préopinant jusqu'au bout, qu'advient-il de notre économie? Les résultats ne seraient pas brillants, à courte ou à longue échéance, pour l'avenir de nos établissements industriels. A mon avis, si tous les Canadiens attendaient patiemment d'avoir l'argent nécessaire pour se procurer les objets convoités, comme mon ami le suggère, cela provoquerait une telle baisse de la demande pour des produits de consommation, que toute notre économie industrielle en serait ralentie considérablement. Cela serait néfaste pour la nation, à mon avis, car cette situation se refléterait dans le chômage et dans tous les aspects de notre économie.

Ce que je voudrais lui signaler, c'est que les achats des consommateurs canadiens, au niveau dont il parle, sont une excellente chose pour l'ensemble de notre économie, de même que pour notre niveau de vie. Tout ce qui tendrait à supprimer cela aurait des répercussions contraires. Ce qui est malheureux dans tout cela, et je sais gré au député d'y avoir songé, c'est que par suite de ces achats des produits de notre rendement industriel, nous nous trouvons en face d'un problème: les gens engagent leur revenu pour plusieurs années à venir. Il y a sûrement de graves déficiences dans l'ensemble de notre régime financier et monétaire pour que nous arrivions à de tels résultats en cherchant à assurer la bonne marche de nos industries. J'exhorte le député, même si cela n'a pas l'heur de lui

plaire, à poursuivre ses études à ce sujet, car les conclusions qu'il en tirera ressembleront probablement de bien près aux théories que le Crédit social préconise depuis nombre d'années. Peu importe qu'il se joigne à nous ou non. Ce qui importe au fond, c'est qu'il poursuive ses recherches et mette tout en œuvre pour faire comprendre aux membres de son parti qu'il s'agit là d'un grave problème et que, comme membres du gouvernement, ils se doivent d'y chercher un remède.

On a souvent soutenu en comité que les emprunteurs ne s'intéressent pas au taux d'intérêt. Il vaut d'être noté que ceux qui soutenaient cette thèse reconnaissent qu'en hommes d'affaires, ils n'auraient pas assuré les fonds d'une transaction sans bien comprendre le coût de l'emprunt et le taux de l'intérêt. Mais ils croyaient qu'il n'était pas important que leurs clients possèdent aussi ces renseignements. A plusieurs reprises, on nous a donné cette réponse: les consommateurs ne veulent pas savoir quel est le taux; ils ne sont pas intéressés.

Monsieur l'Orateur, je termine en félicitant le député de Kenora-Rainy River de la façon sérieuse et, selon moi, intelligente avec laquelle il a exposé ces problèmes. Je tiens à assurer également au député de Danforth (M. Scott) que nous appuyons le principe dont s'inspire la mesure. Une fois qu'elle aura été examinée par le comité, celui-ci présentera peut-être un rapport tendant à résoudre les problèmes du crédit à la consommation.

M. Warren W. Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur l'Orateur, je prends la parole à titre d'avocat, et, sauf le respect que je dois au député de Kenora-Rainy River (M. Reid), j'estime qu'en lisant son discours dans le hansard demain, il y trouvera autant de confusion que dans n'importe quel contrat de vente conditionnelle. Fait à noter, il a déjà jugé nécessaire d'expliquer ses remarques aux honorables vis-à-vis.

Sans m'arrêter sur la validité constitutionnelle du bill, j'aimerais dire que, selon moi, le principe en est bon mais qu'il ne va pas assez loin afin de protéger le consommateur. Dans bien des aspects, il laisse encore le consommateur à la merci des sociétés de finances. J'aimerais parler de certains articles du bill, dont l'article 4, qui a pour objet de restreindre le taux d'intérêt à 10 p. 100.

Le député de Kenora-Rainy River a déclaré que si un homme veut emprunter et ne peut le faire à cause de sa réputation d'insolvabilité, il essaiera d'emprunter à un taux d'intérêt plus élevé que ne le permet ce bill. Si le contrat prévoyait un taux d'intérêt plus élevé, les sanctions prévues aux articles 5 et 6 du bill s'appliqueraient. L'article 5 prononce